

Relevé de conclusions – Rencontre Parlez Nous Franchement quartier de Romagny

Le 18 mars 2023

Ce 18 mars, les élus et techniciens de la Ville sont allés à la rencontre des habitants du quartier de Romagny pour évoquer avec eux leurs difficultés et leurs attentes quant à l'évolution de ce secteur de la commune. A l'issue d'une déambulation qui a permis d'échanger avec une vingtaine de résidents, M. le Maire a conclu ce temps d'échange et abordé les projets qui devraient se développer sur le quartier dans un avenir proche.

Au départ de la ferme Challut, le parcours retenu empruntait la rue des Echelles, la rue Naudin, l'avenue Florissant et la rue de Romagny.

Secteur Ferme Challut/MJC

Les échanges ont porté sur l'ambiance générale de cet espace qui se situe au cœur du quartier. Les présents ont constaté depuis quelques mois, une amélioration sensible des difficultés rencontrées du fait de la présence de groupes de jeunes et d'un point de trafic. Des interrogations et attentes ont été formulées sur les nuisances générées par la mise à disposition des salles de la Ferme Chalut à l'occasion de fêtes privées. M. BOUCHER a fait part du souhait des élus de cesser ces mises à disposition et d'envisager d'autres utilisations des locaux concernés. La démolition prochaine de l'ancienne MJC, la construction d'un immeuble en lieu et place des anciens logements des instituteurs permettra de redéfinir l'utilisation publique du lieu. La possibilité d'implanter un espace de « street-Workout » sur la plaine de jeux a également été évoquée.

Un point technique a été soulevé :

- Grille d'eau pluviale obstruée en rive du chemin reliant la rue des Lilas et la place Jean Monnet.



Square Naudin :

Un point a été fait avec les résidents sur les effets des aménagements réalisés à l'issue du Groupe de Travail mis en place en 2021. La pose de brises vues, la rehausse des clôtures, la fermeture nocturne et la mise en place de gabions pour limiter les « grands jeux » ont permis d'apaiser cet espace.

Plusieurs points de vigilance :

- Il arrive parfois que la porte du parc ne soit pas verrouillée la nuit.
- Réflexion sur la sécurisation de l'accès au toit du transformateur square Naudin (par l'arrière en grim pant sur le muret de clôture et devant en grim pant sur le garde-corps). De nombreux enfants escaladent cette structure.
- Installation d'une corbeille plus grande et fermée dans le square.



Avenue Florissant (ex « prolongée »)

Un retour est fait sur la mise en double sens qui est intervenue en mars 2022. Malgré quelques problématiques liées à l'augmentation du flux et à la vitesse de certains véhicules, cette artère est relativement apaisée. M. BOUCHER a rappelé que l'interdiction de tourner à droite posée au niveau de l'intersection avec la rue de Romagny a pour objet de créer un sas pour réduire la vitesse en orientant les automobilistes vers le rond-point. En outre, cet aménagement provisoire réduit sensiblement la longueur du passage piétons et, par conséquent, améliore la sécurité des piétons.

Rue de Romagny

Les échanges auront principalement porté sur les difficultés rencontrées par les utilisateurs et en particulier les PMR, pour parcourir les trottoirs de la rue. Ceux-ci sont particulièrement abimés par les racines des arbres qui la bordent et comptent de très nombreux points d'étranglement. La géographie des lieux et le souhait de conserver la couverture végétale de cette rue laissent peu de possibilités d'amélioration à court terme. Toutefois, les services ont signalé que des interventions lourdes sont programmées, à une date non connue à ce jour, par Annemasse Agglo sur les réseaux d'assainissement et que ces interventions devraient permettre de repenser la géométrie globale de cette artère pour en assurer l'accessibilité à

tous. Dans l'immédiat des améliorations pourraient être apportées pour sécuriser les traversées et lutter contre la vitesse de certains véhicules.

Plusieurs axes d'amélioration ont été relevés :

- Un travail sera mené en matière d'extinction des enseignes des commerces (boulangerie, laboratoire...) qui restent encore éclairées toute la nuit.
- Rues du Fossard et du 18 Août, certaines haies privées empiètent sur les trottoirs, les propriétaires devront en être avisés.
- Rue de romagny il convient de bloquer les potentiels accès aux caravanes sur un terrain privé situé entre la cour élémentaire de C.Claudet et un immeuble côté stationnement restauration scolaire. Les services municipaux, prendront contact avec le propriétaire pour bloquer l'accès depuis la rue de Romagny.
- Rehausse de l'ensemble de panneaux à l'intersection entre la rue du Fossard et la rue de Romagny qui sont placés trop bas.



- Amélioration de l'accessibilité et du confort des piétons sur les trottoirs de la rue Romagny. Des aménagements « ponctuels » seront à étudier pour supprimer les points les plus saillants, dans l'attente des travaux évoqués précédemment.



- Amélioration de la sécurité du passage piéton de la rue de Romagny situé à proximité du carrefour avec la rue du 18 Août 1944, peut-être en installant des coussins berlinois.



- Amélioration de la sécurité du passage piétons de la rue de du Vieux Château situé à proximité du numéro 14, peut-être en installant des coussins berlinois.



- Marquage d'une bande cyclable rue de la Résistance, dans le sens de la montée, entre le carrefour avec la rue Jean Mermoz et l'accès au centre commercial.



Conclusion

M. le Maire a conclu ce « PNF » en rappelant les axes de l'action de la collectivité. Poursuivre les efforts engagés pour assurer la tranquillité et permettre aux habitants de se réapproprier les espaces publics, identifier des axes permettant les mobilités douces, en évitant la rue de Romagny dans l'attente de sa restructuration.

En ce qui concerne l'utilisation des salles de la ferme Challut et de la MJC, il a exprimé son souhait d'y voir se développer des usages qui puissent être conciliés avec la tranquillité du voisinage.

M. BOUCHER a enfin rappelé que la révision du PLU qui vient de démarrer offre une opportunité aux habitants de participer à l'évolution du quartier, en particulier en faisant état de leurs attentes en ce qui concerne l'aménagement des espaces situés autour de la MJC, de l'Ecole Jean Mermoz et de la plaine de jeux. Il a insisté sur le fait qu'une attention particulière devait être apportée à ce quartier, qui a une histoire, mais dont certains secteurs « vieillissent mal ». Sa redynamisation est donc un enjeu fort de la démarche de révision en cours.